

Vice-présidence à la vérification

Québec, le 17 février 2021

Madame Guylaine Aubin
Mairesse
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Sainte-Claire
135, rue Principale
Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0

Objet : Audit de performance – Rapport d'audit portant sur l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations

Madame la Mairesse Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d'audit portant sur l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Isabelle Gravel, directrice d'audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les trois mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

Ving lighte

c. c. Mme Sylvie Côté, directrice générale

p. j. Rapport d'audit



Vice-présidence à la vérification

Québec, le 17 février 2021

Monsieur Richard Tanguay
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Weedon
520, 2e Avenue
Weedon (Québec) J0B 3J0

Objet : Audit de performance – Rapport d'audit portant sur l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations

Monsieur le Maire Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d'audit portant sur l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Isabelle Gravel, directrice d'audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre municipalité ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les trois mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

Ving Gotte

- c. c. M. Gaétan Perron, directeur général par intérim
- p. j. Rapport d'audit



Vice-présidence à la vérification

Québec, le 17 février 2021

Madame Louise Labonté
Mairesse
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville de Pohénégamook
1309, rue Principale
Pohénégamook (Québec) G0L 1J0

Objet : Audit de performance – Rapport d'audit portant sur l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations

Madame la Mairesse Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d'audit portant sur l'information relative à la gestion d'actifs en immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Isabelle Gravel, directrice d'audit, et ce, dans les meilleurs délais.

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant votre ville ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les trois mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

Ving lighte

c. c. Simon Grenier, directeur général

p. j. Rapport d'audit